

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018 ⁰³⁴

4-15-2018-DE-----

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 22/03/2018



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil l'attribution des subventions suivantes :

- Association Les P'tites Coccinelles de Cœurs de Saintonge (Crèche, Halte-garderie) – 62 000 €
- Association Les P'tits Cœurs de Saintonge (Accueil de loisirs sans hébergement) – 65 000 €

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 14 mars 2018.

Le Président,

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ZAC DE LIAUZE 2017

Monsieur le 2^{ème} Vice- Président soumet le tableau ci-dessous à l'approbation des membres du Conseil Communautaire :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT 2016	43 585.81	EXCEDENT 2016	74 288.57
TITRES 2017		TITRES 2017	
MANDAT 2017		MANDAT 2017	44.14
RESULTAT	43 585.81	RESULTAT	74 244.43

Adopté à l'unanimité,
A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,

Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

COMPTE DE GESTION 2017 – ZAC DE LIAUZE

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 concernant le budget Zac de Liauze :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2017 au 31/12/2017,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2017, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,

Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

TARIFS VOIRIE 2018

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission voirie propose de ne pas augmenter les tarifs voirie applicables lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les communes membres.

NATURE DES TRAVAUX	TARIFS
MAIN D'ŒUVRE à l'heure	19,20 €
CAMION BIREPANDEUR à l'heure	39,40 €
ROULEAU+REMORQUE à l'heure	6,90 €
NACELLE demi-journée	35,00 €
CAMION NACELLE demi-journée	35,00 €
BALAYEUSE à l'heure	8,60 €
LAME NIVELEUSE seule la ½ journée	20,60 €
LAME NIVELEUSE avec TRACTEUR à l'heure	17,20 €
BROYEUR demi-journée	50,00 €
TRACTEUR LAMIER avec votre CARBURANT à l'heure	17,20 €
TRACTEUR LAMIER avec notre CARBURANT à l'heure	19,20 €
TRACTEUR avec CHARGEUR la ½ journée	25,80 €

Adopté à l'unanimité,
A Saint Porchaire, le 14 mars 2017

Le Président,

Cœur de Saintonge
Charente-Arnault
COMMUNAUTE DE COMMUNES
88 03
Sylvain BARRÉAUD
17250 S. PORCHAIRE

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE



Sous le N° 017 - 241700517 - 2018-231
4-19-2018-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 22/03/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET OM

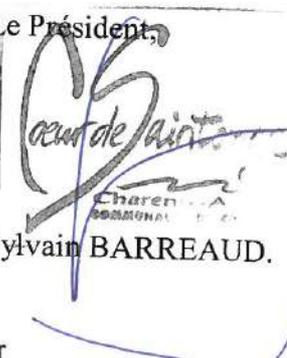
Monsieur le 2^{ème} Vice- Président soumet le tableau ci-dessous à l'approbation des membres du Conseil Communautaire :

Fonctionnement		Investissement	
Excédent 2016	310 891.00	Excédent 2016	6 494.26
TITRES 2017	1 492 221.60	TITRES 2017	
MANDAT 2017	1 539 771.20	MANDAT 2017	
RESULTAT	263 341.40	RESULTAT	6 494.26

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2017

Le Président,


Sylvain BARREAUD.

Sous le N° 017 - 241700517 -- 2018-031
A-20-2018-DE-----

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 20/3/2018



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

COMPTE DE GESTION BUDGET OM TRI SELECTIF 2017

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 concernant le budget Ordures ménagères :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2017 au 31/12/2017,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2017, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président

Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

VOTE DES TARIFS DE LA REDEVANCE OM 2018 - MENAGES.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le maintien des tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères pour 2018.

Les tarifs appliqués aux ménages et hors ménages s'établissent donc ainsi :

MENAGES : 1 RAMASSAGE PAR SEMAINE	
1 Personne	73 Euros
2 Personnes	144 Euros
3 Personnes	211 Euros
4 Personnes	280 Euros
5 Personnes et au-delà	291 Euros

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2017

Le Président,

Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

VOTE DES TARIFS DE LA REDEVANCE OM 2018 – HORS MENAGES.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le maintien des tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères hors ménages pour 2018 :

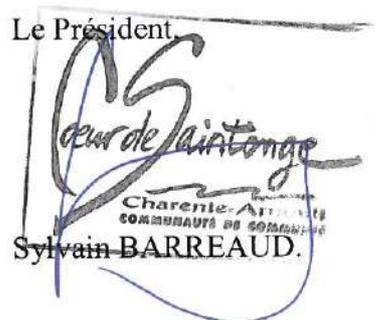
		Coef 1.05	Coefficient 1,25
REDEVANCE COLLECTE ORDURES MENAGERES HORS MENAGES	1 collecte	2 RAMASS. Circuit prévu	collecte supplément. Hors circuit
Parc Résidentiel	165		
Résidence secondaire	165		
Camping par emplacement saisonnier	21		
Camping à l'année par emplacement	34	36	43
Restaurant Hôtel (Prix au litre)	0,78	0,82	0,97
Profession médicales	0.78	0.82	0.98
Lycée	-	2 940	-
MFR	-	502	-
Collège	-	1 473	-
Maison de retraite par nombre de lits	36		45
Usine	699	734	
Supermarché	1 959	2 057	2 449
CAT	-	-	6 209

Supérette	326		-
chambres d'hôtes (à l'unité)	30		-
Chambres et Tables d'hôtes (à l'unité)	58		-
Château	1 046		1 308
Administration Publique	183		-
Commerce	165	173	206
Profession libérale	165		-
Night-Club	401		-
Gîte rural/Location saisonnière	176		

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,



Coeur de Saintonge
 Charente-Aquitaine
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

TARIFS 2018 POUR LES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission ordures ménagères, propose de maintenir la tarification appliquée aux professionnels qui déposent des déchets en déchèteries tout en élargissant la facturation aux entreprises effectuant des travaux pour les communes.

DECHETS	Prix 2017
GRAVATS	6.00 € m ³
D I B	25.00 € m ³
DECHETS VERTS	11.00 € m ³
BOIS	13.00 € m ³

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,



Cœur de Saintonge
Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sylvain BARREAUD.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018031
4-24-2018-DE-----

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 26/3/2018



COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

TARIFS 2018 SALLES DES FETES COLLECTE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président propose de maintenir le coût de collecte des déchets au niveau des salles des fêtes communales à **2 euros par habitant**.

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président.

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

MANDATEMENT AVANT BUDGETS.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire, les mandatements suivants avant vote du budget principal :

Entreprise Nouveau - Extension Maison des Rivières Lot n°1 - article 2313-42 : 41 879,12 €
Entreprise Dupré - Extension Maison des Rivières Lot n°9 - article 2313-42 : 996,41 €
CGF Atlantique - Extension Maison des Rivières - Mission SPS - article 2313-42 : 228,00 €
FT2E - Extension Maison des Rivières - article 2313-42 : 726,00 €
Adequat - Achat panneaux commune de Nancras - 21578-84 : 1352,78 €

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,

Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

DELEGUES SYNDICATS DES EAUX.

Considérant la prise de compétence « eau » en compétence optionnelle dans les statuts de la collectivité par délibération du 20 septembre 2017,

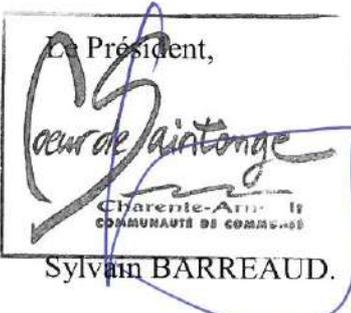
Considérant les conditions de substitutions/représentations de la collectivité à toutes les communes adhérentes du territoire au Syndicats des Eaux,

Considérant la liste des délégués communaux fournie par le Syndicat des Eaux, en annexe de la présente délibération,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire de maintenir la liste des délégués communaux actuels en qualité de délégués communautaires,

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,

Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

DELEGUES SYNDICATS EPTB CHARENTE.

Considérant la prise de compétence « GEMAPI » en compétence obligatoire dans les statuts de la collectivité au 1^{er} janvier 2018,

Considérant la gestion de l'eau et les sujets ayant trait à la prévention des inondations comme prioritaires,

Considérant le rôle de porteur du Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) et du Plan d'Aménagement Prévention Inondation) PAPI de l'EPTB Charente,

Considérant décision d'adhérer à l'EPTB Charente par délibération du 6 février 2018,

Considérant qu'un seul délégué peut représenter la collectivité au sein de l'EPTB Charente,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire sa candidature en qualité de délégué communautaire.

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,

Sylvain BARREAUD.
Charente-Arnoult
COMMUNAUTE DE COMMUNES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

CONVENTION MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE 2018.

Considérant le rôle social, économique et historique de la Mission Locale au sein du territoire de la Communauté de Communes,

Considérant que la délégation territoriale de la Mission Locale dans les locaux de la Communauté de Communes favorise l'accès au plus grand nombre du public ciblé,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la convention pour l'année 2018 correspondant à une cotisation de 18 793 €.

Adopté à l'unanimité,

A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,



Sylvain BARREAUD.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

**CONVENTION OFFICE DU TOURISME DE SAINTES ET DE LA SAINTONGE
2018.**

Considérant la prise de compétence obligatoire « tourisme » dans les statuts de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que l'OT de Saintes et de la Saintonge joue le rôle d'office de tourisme de pôle,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la convention 2018 pour une cotisation de 5 000 €.

Adopté à l'unanimité,
A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,



Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT M.

Excusés : Mme ANDRE L., BOULOUMOU M-C. (Pouvoir à M. DOUBLET M.), Mrs. GRENON J.C. (Pouvoir à Mme BOURSIQUOT N.), GAILLOT J.P., VIDAL P.

Date de la convocation : 08 mars 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

ADHESION-CONVENTION 2018 FDGDON.

Considérant la lutte contre les nuisibles, en particulier les ragondins,

Considérant la mission préfectorale de coordination et de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles attribuée par arrêté préfectoral à La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17),

Considérant les missions suivantes de la FDGDON, clarifiées pour l'année 2018 :

- Coordination de la lutte (Piégeurs, tireurs, formations)
- Suivi et analyse des populations de nuisibles
- Coordination du tir par convention avec les ACCA (16 sur 18 aujourd'hui) avec 3 à 4 chasseurs inscrits et munitions fournies
- Fourniture de pièges à disposition dans les locaux du GIDON pour les agriculteurs (50 pièges à disposition à l'année)
- Coordination, formation et suivi des piégeurs volontaires bénévoles avec récompense pécuniaire si queues présentées
- Bilans d'étapes et rapport annuel

Considérant la condition de bénéficiaire du soutien du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 30% concernant l'ensemble des dépenses engagées pour la lutte contre les nuisibles.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire le projet de convention 2018 pour une participation de 6 985 € ainsi que la cotisation annuelle d'un montant de 3 037,40 € soit un montant total de 10 022,40 €.

Adopté à l'unanimité,
A Saint Porchaire, le 14 mars 2018

Le Président,



Coeur de Saintonge
Charente-Arroult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD.